Nations Unies S/2015/916

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2015
Français
Original : arabe

Lettre datée du 27 novembre 2015, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens par la présente à appeler votre attention et celles des membres du Conseil de sécurité sur une lettre (fxdc 3/1/8/6) datée du 25 novembre 2015, adressée au Conseil de sécurité par le Ministre soudanais des affaires étrangères au sujet des élections égyptiennes qui se sont déroulées en octobre 2015 dans le secteur soudanais de Halaeb-Chalatin, désigné à cette fin comme une circonscription électorale (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**

15-21100 (F) 021215 021215

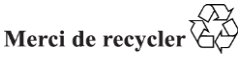

Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2015 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 25 novembre 2015

Ref : fxdc 3/1/8/6

Objet : Les récentes élections égyptiennes à Halaeb

Comme suite à la plainte déposée le 20 février 1958 par mon gouvernement auprès du Conseil de sécurité au sujet du district de Halaeb, que nous avons réitérée chaque année afin qu'elle figure à l'ordre du jour du Conseil, je tiens à exprimer ma vive préoccupation à l'égard des élections organisées en octobre 2015 par le Gouvernement égyptien dans le secteur soudanais de Halaeb-Chalatin, qui établissent un précédent dangereux, le secteur ayant été redéfini comme une circonscription électorale. Par cette mesure, le Gouvernement égyptien impose la politique du fait accompli, modifie l'identité et l'affiliation du district et porte atteinte, notamment à l'heure qu'il est, aux liens d'amitié entre le Soudan et l'Égypte.

Je tiens à porter ces faits nouveaux dangereux à votre attention et à énoncer clairement que le Gouvernement soudanais condamne et rejette ces mesures électorales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Soudan
(*Signé*) Ibrahim Ahmed Abdel-Aziz **Ghandour**